

Le printemps en toute sécurité!



DANS CE NUMÉRO

• UN PERMIS DE
CONDUIRE MODIFIÉ

• VOTRE ENFANT EST-IL
À LA HAUTEUR?

• LE PRINTEMPS EST LÀ!
PARTAGEZ LA ROUTE.



Assuré partout dans le monde

Que vous soyez **conducteur, passager, piéton, cycliste, cyclomotoriste** ou **motocycliste**, savez-vous que vous êtes protégé partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident de la route?

Grâce à la protection offerte par le **Régime public d'assurance automobile du Québec**, tous les Québécois sont assurés en cas de blessure, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.

Qui s'occupe des dommages?

- Si vous êtes blessé, c'est la SAAQ.
- Si votre véhicule est endommagé, c'est votre compagnie d'assurance privée.

Pour en savoir plus sur le Régime public d'assurance automobile du Québec : www.saaq.gouv.qc.ca/victime

Attention, c'est rouge !

Vous **croisez** ou **suivez** un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents ou le signal d'arrêt sont en marche. Que devez-vous faire?

Vous devez arrêter votre véhicule à **plus de 5 mètres** de l'autobus.

Si vous n'arrêtez pas votre véhicule ou si vous dépassez l'autobus lorsque ses feux rouges intermittents ou son signal d'arrêt sont en marche, vous pourriez :

- recevoir une amende variant de **200\$ à 300\$** et
- voir inscrire **9 points d'inaptitude** à votre dossier de conduite.

LE SAVIEZ-VOUS?

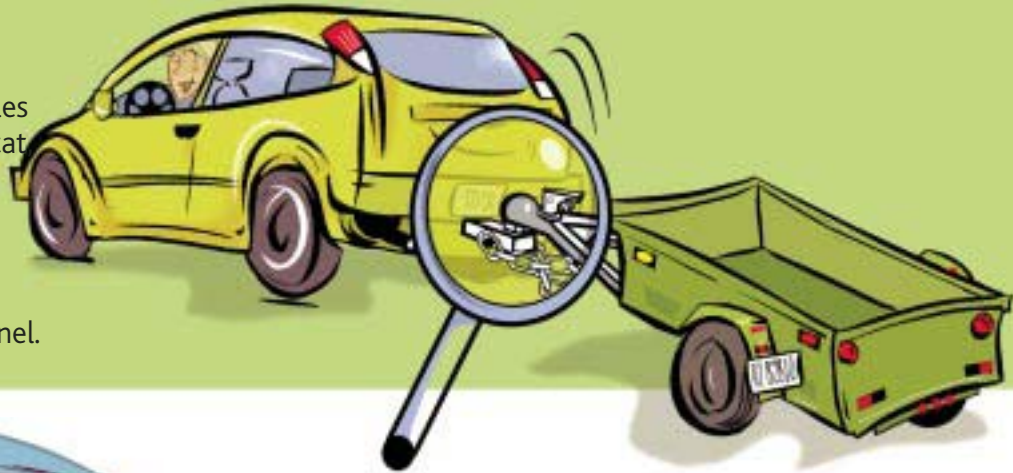
Si la route est séparée par un terre-plein, vous n'êtes pas obligé d'arrêter votre véhicule si vous croisez un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents ou le signal d'arrêt sont en marche.



Vous tirez une remorque ?

Faites-le de façon sécuritaire en vous assurant que:

- le système d'attelage, y compris les chaînes de sécurité, est en bon état, fixé avec solidité et utilisé de façon correcte;
- votre véhicule et votre remorque sont en bon état mécanique et ont été vérifiés par un professionnel.



RALENTISSEZ!

À cause de la vitesse, chaque année, plus de 150 personnes perdent la vie et 7 000 autres sont blessées. Sur la route, avant d'accélérer, pensez-y!

Vous aurez bientôt 75 ans ?

Comme conducteur, vous devrez vous soumettre à une **évaluation médicale et visuelle** à 75 ans, à 80 ans et tous les deux ans par la suite.



Un permis de conduire modifié



Toujours soucieuse de hausser la **qualité** et la **sécurité** de ses produits, la Société a modifié l'aspect du permis de conduire, du permis probatoire et du permis de chauffeur de taxi.

Donc, lorsque vous recevrez votre prochain permis, vous remarquerez :

- un matériau plus souple et plus durable et
- une qualité d'impression supérieure.

VOTRE AUTO SE MEURT ?

Donnez-la à la
Fondation canadienne
du rein, par l'entremise
de son programme
Auto-Rein.

Pour connaître le numéro
Auto-Rein de votre région:
• composez le **1 888 228-8673**;
ou
• rendez-vous au
www.reinquebec.ca

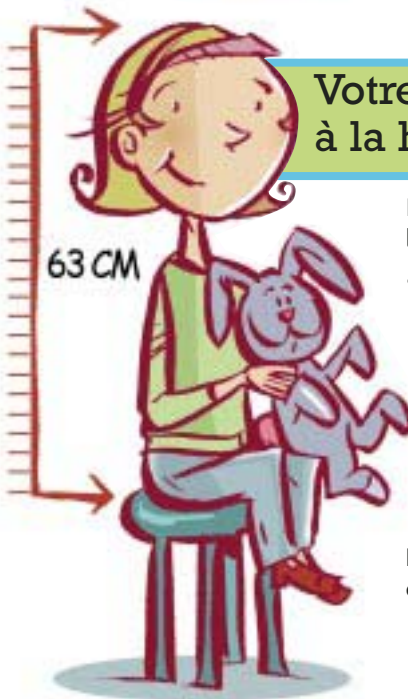
Points d'inaptitude

D'après vous, combien de
points d'inaptitude pourraient
être inscrits à votre dossier de
conduite si vous **n'immobilisez
pas votre véhicule à un
panneau d'arrêt?**

RÉPONSE : 3 POINTS

N'oubliez pas!

Ces points d'inaptitude resteront
inscrits à votre dossier de
conduite **pendant 2 ans.**



Votre enfant est-il à la hauteur?

Mesuré du fessier au sommet de sa tête
lorsqu'il est assis,

- si votre enfant a **moins de 63 cm** :
il doit être placé dans un **siège d'auto**
adapté à son poids et à sa taille, sur la
banquette arrière de votre véhicule;
- si votre enfant a **63 cm et plus** ;
il doit être retenu par l'une des **ceintures
de sécurité** de la banquette arrière
de votre véhicule.

**N'oubliez pas de mesurer votre enfant
de façon régulière!**

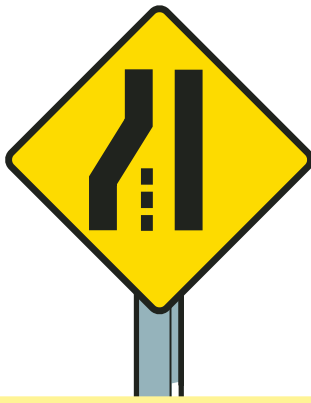
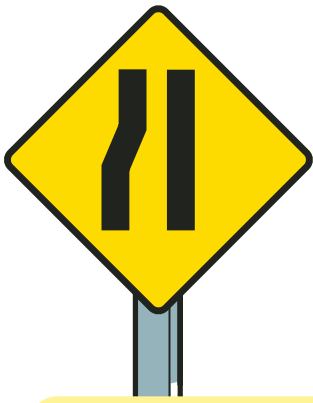


ON VOUS SUIT DE TROP PRÈS ?

- Restez calme;
- soyez prêt à réagir si le
conducteur qui vous « colle »
devait vous dépasser dans une
zone dangereuse;
- dès que les circonstances le
permettent, ralentissez et
laissez-le vous dépasser.

SOYEZ COURTOIS SUR LA ROUTE





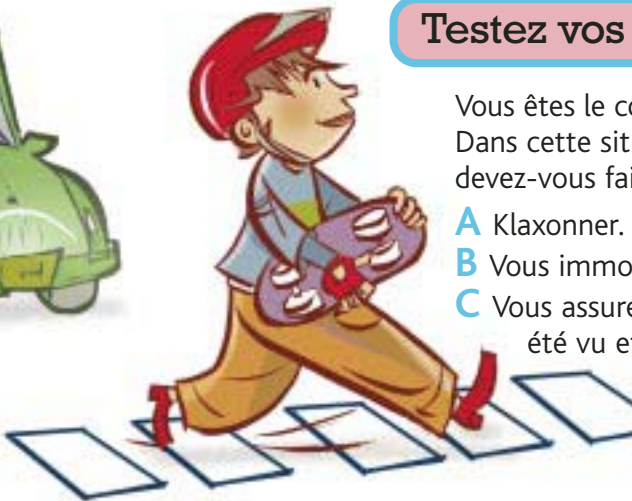
LA ROUTE VOUS PARLE!

Connaissez-vous la différence entre ces deux panneaux?

- A** Le premier panneau indique que la voie de gauche se fond dans la voie de droite et le deuxième panneau, que la voie d'extrême gauche se fond dans celle du milieu.
- B** Le premier panneau indique un rétrécissement de la chaussée sans perte de voie et le deuxième panneau annonce la perte d'une voie.
- C** Il n'y en a pas, les deux panneaux indiquent que la chaussée passe de deux voies à une seule.

La bonne réponse est B. Le premier panneau indique un rétrécissement de la chaussée sans perte de voie et le deuxième panneau annonce la perte d'une voie.

Pour en savoir plus sur la signalisation routière : www.mtq.gouv.qc.ca



Testez vos connaissances

Vous êtes le conducteur du véhicule. Dans cette situation, que devez-vous faire?

- A** Klaxonner.
- B** Vous immobiliser.
- C** Vous assurer que vous avez été vu et continuer.

La bonne réponse est B. Vous immobiliser. Le Code de la sécurité routière vous oblige à vous immobiliser pour permettre aux piétons de traverser.

Que vous soyez un **conducteur d'expérience** ou un **apprenti conducteur**, venez mettre à jour et tester vos connaissances sur la conduite automobile au www.saaq.gouv.qc.ca

LE PRINTEMPS EST LÀ! PARTAGEZ LA ROUTE.



LES 2 ROUES SONT DE RETOUR!



Automobilistes, ouvrez l'œil! Comme chaque année, tous les printemps, les motos, les cyclomoteurs et les vélos reprennent la route.

Soyez attentifs!



Ce printemps, avant de rouler avec ta moto, n'oublie pas de bien réviser tes techniques de conduite.

Oui. Et comme c'est une nouvelle moto, je prendrai le temps de bien la connaître en commençant par faire de courtes randonnées.

RAPPELEZ-VOUS

En moto, en cyclo ou en auto, lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

SAVIEZ-VOUS QUE...?

2 points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite si, comme automobiliste, vous ne respectez pas la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection.



Cyclistes, ne prenez aucun risque, portez un casque protecteur.

En cas d'accident, il absorbera les chocs et la force d'impact se répartira sur toute sa surface, plutôt que sur votre tête.

Ne roulez jamais sans lui.

POUR NOUS JOINDRE

Centre de relations avec la clientèle

Du lundi au vendredi

Renseignements généraux: de 8 h à 17 h 30

Indemnisation des accidentés: de 8 h 30 à 17 h

Services téléphoniques automatisés (sans frais)

Du lundi au samedi, de 7 h 30 à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h

- Prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique;
- annuler votre permis de conduire;
- remiser votre véhicule;
- commander une copie de votre dossier de conduite;
- connaître les heures d'ouverture et les adresses de nos points de service.

Québec: 418 643-7620

Montréal: 514 873-7620

Ailleurs: 1 800 361-7620, sans frais
(Québec, Canada, États-Unis)

Services téléphoniques automatisés (avec frais)

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

- Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule avant:
 - de le vendre à un particulier;
 - de l'acheter d'un particulier;
- vérifier la validité d'un permis de conduire avant de prêter ou de louer votre véhicule.

**Un seul numéro: 1 900 565-1212
(1,50 \$ par appel)**

Produit par la Direction des communications.

Info SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires à l'adresse suivante :
courrier@saaq.gouv.qc.ca

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2006

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN: 1705-9305

Illustrations: Paul Bordeleau



AUSSI SUR LE WEB

Le bulletin *info SAAQ* est publié quatre fois par année. Vous le recevez avec l'avis de renouvellement de :

- votre permis de conduire;
- votre immatriculation.

Vous désirez lire ou relire certaines capsules? Rendez-vous au **www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq**

Bonne lecture!



FACILE! Visitez le **www.saaq.gouv.qc.ca** et effectuez vos transactions en ligne pour :

- faire votre **changement d'adresse**;
- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre **rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique**;
- **payer le renouvellement** (si vous êtes membre des Caisses Desjardins ou client de la Banque Nationale) de votre :
 - permis de conduire;
 - immatriculation;
 - vignette de stationnement pour personne handicapée;
- vérifier la **validité d'un permis de conduire**;
- vérifier le **droit d'immatriculer un véhicule**;
- commander une **copie de votre dossier de conduite**;
- **remiser** votre véhicule;
- **remettre en circulation** un véhicule remisé;
- **mettre au rancart** votre véhicule.

**Ces services en ligne sont disponibles :
du lundi au samedi, de 7 h à 23 h et le dimanche, de 12 h à 23 h.**